



La Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale : 3^e session à Londres

Avec le soutien du ministère des transports du Royaume-Uni, la Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale va se réunir pour sa troisième session, du 4 au 6 octobre 2022, à Londres. La forme de la réunion sera hybride ; ainsi, les délégués et déléguées ainsi que les représentants et représentantes de parties prenantes ne pouvant participer en présentiel pourront participer à distance.

La session va se dérouler sur trois jours et nombreux sont les points à l'ordre du jour.

Entre autres points prévus, et conformément à son programme de travail, la Commission ad hoc va continuer de prêter assistance au Secrétaire général dans l'élaboration de la stratégie à long terme de l'OTIF.

Dans le cadre de sa politique inclusive et transparente concernant l'implication des parties prenantes pour la promotion de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et le développement du droit ferroviaire, la Commission ad hoc va de plus examiner le projet de lignes directrices sur la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales, projet dont le but est d'améliorer l'implication des parties prenantes au sein de l'OTIF.

Puis, la Commission ad hoc va également examiner les lignes directrices sur les procédures à suivre, par l'Assemblée générale et la Commission de révision, pour la modification de la COTIF 1999.

Ensuite, lors de deux tables rondes, les participantes et participants à la réunion vont discuter des règles concernant les documents de transport ferroviaire électroniques ainsi que des règles concernant les documents de transport négociables. Sur la base des résultats des sondages réalisés par le Secrétariat de l'OTIF, la Commission ad hoc décidera des suites à donner.

À propos :

L'OTIF est une organisation intergouvernementale dédiée aux transports internationaux ferroviaires. Active depuis 1893, c'est la plus ancienne des organisations internationales du secteur. Elle comprend aujourd'hui 50 États membres et 1 membre associé. Située à Berne en Suisse, l'OTIF édifie un droit ferroviaire unifié pour rapprocher l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

La Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale a été créée pour une période de trois ans (septembre 2021 - septembre 2024) par l'Assemblée générale de l'OTIF.

Que fait-elle ?

- elle prépare des projets de modifications ou ajouts à la Convention COTIF ;
- elle fournit des conseils juridiques de sa propre initiative ou à la demande des organes de l'OTIF ;
- elle promeut et facilite le fonctionnement et la mise en œuvre de la COTIF ;
- elle procède à la veille et à l'évaluation des instruments juridiques ;
- elle prend les décisions concernant la coopération avec d'autres organisations et associations internationales, y compris sur l'établissement et la dissolution de groupes de contact consultatifs avec d'autres organisations et associations internationales ainsi que sur le suivi du fonctionnement des groupes de contact.

